

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

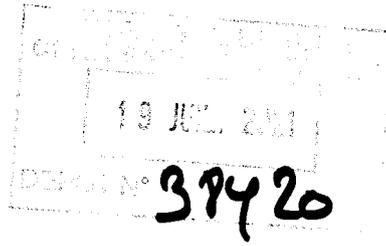
Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1980 B 01936

Numéro SIREN : 775 726 417

Nom ou dénomination : KPMG S.A

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2021 sous le numéro de dépôt 38420



KPMG S.A.

Comptes consolidés
Exercice clos le 30 septembre 2020

(Chiffres en milliers d'euros)

KPMG S.A.
Novembre 2020
Ce rapport contient 20 pages
Comptes consolidés – 30/09/2020

Table des matières

Etats financiers consolidés

1	Bilan consolidé	1
2	Compte de résultat consolidé	2
3	Tableau des flux de trésorerie	3
4	Variation des capitaux propres – Part du groupe et intérêts minoritaires	4
5	Evénements principaux de l'exercice	5
6	Périmètre de consolidation	6
6.1	Liste des sociétés consolidées	6
7	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	8
7.1	Référentiel comptable	8
7.2	Modalités de consolidation	8
7.2.1	Règles et méthodes de consolidation	8
7.2.2	Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères	9
7.2.3	Elimination des opérations intra-groupe	9
7.2.4	Écarts d'acquisition	9
7.2.5	Dates de clôture	9
7.3	Méthodes et règles d'évaluation	10
7.3.1	Application des méthodes préférentielles	10
7.3.2	Immobilisations incorporelles	10
7.3.3	Immobilisations corporelles	10
7.3.4	Contrats de location-financement	10
7.3.5	Immobilisations financières	11
7.3.6	Stocks	11
7.3.7	Créances et dettes	11
7.3.8	Trésorerie et valeurs mobilières de placement	11
7.3.9	Impôts sur les bénéfices	11



7.3.10	Provisions pour risques et charges	12
7.3.11	Engagements de retraite et prestations assimilés	12
7.3.12	Opérations en devises	12
7.3.13	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	12
7.3.14	Résultat par action	12
8	Précisions sur différents postes des états financiers	13
8.1	Immobilisations incorporelles	13
8.2	Immobilisations financières	13
8.3	Ventilation des créances par échéance	13
8.4	Capital social	13
8.5	Provisions pour risques et charges	14
8.6	Impôts différés	14
8.7	Emprunts et dettes financières	15
8.8	Autres dettes et comptes de régularisation	15
8.9	Résultat exceptionnel	16
8.10	Effectif moyen	17
8.11	Engagements hors bilan	17
9	Evénements postérieurs à la clôture	17
10	Information sectorielle	17

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1 Bilan consolidé

Actif	Notes	30 09 2020	30 09 2019
Actif immobilisé		112 018	118 897
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	8.1	31 077	32 484
Immobilisations corporelles		62 988	68 152
Immobilisations financières	8.2	17 953	18 262
Actif circulant		521 294	534 000
Clients et comptes rattachés	} 8.3	370 744	408 044
Autres créances et comptes de régularisation		76 472	77 932
Valeurs mobilières de placement		15 779	16 774
Disponibilités		58 298	30 250
Total de l'actif		633 311	652 898

Passif	Notes	30 09 2020	30 09 2019
Capitaux propres totaux :		53 546	57 600
Capitaux propres (part du groupe)		53 082	57 467
Capital	8.4	5 497	5 497
Primes		7 686	7 686
Réserves consolidées		38 899	20 545
Résultat consolidé		1 000	23 738
Intérêts minoritaires		464	134
Provisions pour risques et charges	8.5	46 723	33 559
Dettes :		533 042	561 739
Emprunts et dettes financières	8.7	4 136	5 445
Fournisseurs et comptes rattachés	} 8.8	51 317	58 458
Autres dettes et comptes de régularisation		477 589	497 836
Total du passif		633 311	652 898



2 Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	Exercice 2019-2020	Exercice 2018-2019
Chiffre d'affaires		1 121 580	1 117 425
Autres produits d'exploitation		24 014	26 030
Achats consommés		(265 620)	(274 991)
Charges de personnel		(785 996)	(780 570)
Autres charges d'exploitation		(2 363)	(3 154)
Impôts et taxes		(44 455)	(42 449)
Dotations / reprises aux amortissements et aux provisions		(40 307)	(16 655)
Résultat d'exploitation		6 853	25 636
Charges et produits financiers		(1 420)	4 869
Résultat courant des entreprises intégrées		5 433	30 505
Charges et produits exceptionnels	8.9	(3 258)	3 981
Impôts sur les résultats		(1 678)	(7 920)
Résultat net des entreprises intégrées		497	26 546
QP résultat des sociétés mises en équivalence		896	(1 624)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(68)	(286)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 325	24 636
Intérêts minoritaires		(325)	(898)
Résultat net (part du groupe)		1 000	23 738
Résultat par action		0,18 €	4,32 €

3 Tableau des flux de trésorerie

Montants en KC	Exercice 2019-2020	Exercice 2018-2019
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	1 325	24 636
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	35 712	21 076
- Variation des impôts différés	(1 818)	227
- Plus ou moins values de cession	(241)	(7 122)
- Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	(896)	1 624
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	34 082	40 440
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	17 001	(11 502)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	51 083	28 938
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(30 777)	(25 869)
Cession d'immobilisations	15 316	20 977
Incidence des variations de périmètre	(2 272)	(3 945)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(17 732)	(8 837)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(4 947)	(21 988)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(20)	(36)
Augmentations de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	42	132
Remboursements d'emprunts	(846)	(1 544)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(5 771)	(23 436)
Incidence des variations de cours des devises	43	(25)
Variation de trésorerie	27 623	(3 360)
Trésorerie d'ouverture	48 235	51 595
Trésorerie de clôture	75 858	48 235

4 Variation des capitaux propres – Part du groupe et intérêts minoritaires

Montants en K€		Exercice clos le 30 septembre 2020					
		Part du groupe		Intérêts minoritaires			
Situation à la clôture au 30/09/2019		5 417	7 955	15 988	25 445	55 837	701
Affectation résultat consolidé de l'exercice N-1				25 485	(25 485)		
Résultat consolidé de l'exercice N					23 738	23 738	898
Distributions de dividendes				(21 988)		(21 988)	(36)
Variations des écarts de conversion				80		80	(27)
Variations de périmètre							0
Autres variations				(0)		(0)	
Situation à la clôture au 30/09/2020		5 417	7 955	21 515	23 738	57 467	134
Affectation résultat consolidé de l'exercice N-1				23 738	(23 738)		
Résultat consolidé de l'exercice N					1 000	1 000	325
Distributions de dividendes				(4 948)		(4 948)	(20)
Variations des écarts de conversion				(437)		(437)	25
Variations de périmètre							0
Autres variations				0		0	
Situation à la clôture au 30/09/2021		5 417	7 955	15 899	11 000	51 982	464



5 Événements principaux de l'exercice

Le groupe a bénéficié de l'effet en année pleine de l'activité Tax & Legal créée l'an dernier et a renforcé son maillage territorial en intégrant des avocats dans plusieurs régions.

Les activités réglementées (Audit et Expertise Services Conseil (ESC)) ont fait preuve de résilience dans le contexte de crise sanitaire et économique lié à la COVID 19. Les activités Advisory ont été davantage impactées et ont dû recourir au dispositif d'activité partielle, seule mesure de sauvegarde sollicitée par le groupe.

6 Périmètre de consolidation

6.1 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

KPMG S.A.	775 726 417	Tour Egho, 2 Avenue Gambetta 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Société mère	Société mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG EUROMETROPOLE	BE0433055312	Rue du Trône 80 1050 BRUXELLES (Belgique)	Mise en équival.	Mise en équival.	49,80%	49,80%	49,60%	49,80%
KPMG EXPERTISE ET CONSEIL	429 012 230	Tour Egho, 2 Avenue Gambetta 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG ALGERIE	02 B1 83 09	Lot N° 94, Centre des Affaires de Bab Ezzouar ALGER (Algérie)	Int. globale	Int. globale	97,93%	97,93%	97,93%	97,93%
KPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE	397 970 021	Tour Egho, 2 Avenue Gambetta 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Int. globale	Int. globale	99,80%	99,80%	99,80%	99,80%
SCI FIDU NANCY	783 330 491	10 route de l'aviation 54800 VILLERS LES NANCY	Int. proport.	Int. proport.	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SCI KPMG E3	429 455 959	2 rue Pierre Simon de Laplace 57070 METZ	Int. globale	Int. globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
BALISTRO REYDEL	652 044 371	Tour Egho, 2 Avenue Gambetta 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GRUPE ENES	480 114 362	2 boulevard Saint Martin 75010 PARIS	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ATFORD CONSULTING	502 376 700	Tour Egho, 2 Avenue Gambetta 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MICROECONOMIE APPLIQUEE	500 710 363	2 square de l'Opéra - Louis Jouvot 75009 PARIS	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CAREWAN	451 382 865	36 rue de Liège - 75008 PARIS	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG CORPORATE FINANCE	330 110 917	Tour Egho, 2 Avenue Gambetta 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG CORPORATE FINANCE REAL ESTATE	498 351 295	Tour Egho, 2 Avenue Gambetta 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT FS I	512 802 596	Tour Egho, 2 Avenue Gambetta 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT ID	512 802 489	Tour Egho, 2 Avenue Gambetta 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT IS	512 802 653	Tour Egho, 2 Avenue Gambetta 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Int. globale	Int. globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

KPMG AUDIT NORMANDIE	512 772 567	5 avenue de Dubna 14209 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT NORD	512 773 856	36 rue Eugène Jacquet - Campus d'entreprises et crees 59705 MARCQ EN BAROEUL	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT RHONE ALPES	512 802 828	51 rue de Saint Cyr 69008 LYON	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT SUD EST	512 802 729	480 avenue du Prado 13629 MARSEILLE	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT EST	512 802 695	9 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT OUEST	512 802 547	7 boulevard Einstein 44311 NANTES	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE	512 812 391	Tour Echo 2 Avenue Gambetta 92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT SUD OUEST	512 802 588	224 Rue Carmin 31676 LABEGE	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AUDIT DFA	512 802 497	Acagou - Lamentin 97232 LE LAMENTIN	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG COTE D'IVOIRE - AUDITEURS ASSOCIES EN AFRIQUE	néant	Abidjan Plateau, avenue Noguere, Immeuble Wooden Center, 01 B.P. 3172 ABIDJAN 01 (Côte d'Ivoire)	Int globale	Int globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
KPMG CONGO AAA	néant	4ème étage Immeuble Monte Cristo, Avenue Orsy et Boulevard Denis Sassou Nguesso, BRAZZAVILLE	Int globale	Int globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
AAA MALI	néant	Hamdallaye ACI 2000 1er étage DFA Communication Rue 317 Porte 249, BAMAKO	Int globale	Int globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
KPMG CENTRAL AFRIQUE	néant	Immeuble Fiefo 1er étage, Face rénovation BP4588, LIBREVILLE (Gabon)	Int globale	Int globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
KPMG CENTRAL AFRIQUE (y compris succursale de Togo)	néant	Immeuble Victoria 2ème étage, 316 rue Victoria, Quartier Bonanjo BP 5563, DOUALA (Cameroun)	Int globale	Int globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
KPMG CENTRAL AFRIQUE TAX	néant	Immeuble Victoria 2ème étage, 316 rue Victoria, Quartier Bonanjo, BP 5563, DOUALA (Cameroun)	Int globale	Int globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
KPMG DRC BPRL	néant	Boulevard du 30 juin, Immeuble BCDC 7ème étage Kinshasa/Gombe, B.P. 7228 KINSHASA (République Démocratique du Congo)	Int globale	Int globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
KPMG TOGO	néant	8 avenue Sylvanus Olympo, Immeuble BTCl, B.P. 8019 LOME (Togo)	Int globale	Int globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
AAA BENIN	néant	Lot 6-F Quartier Tokpa Hoho COTONOU (Bénin)	Int globale	Int globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
KPMG SENEGAL	3102 226 422	83 Boulevard de la République Immeuble Horizon BP2395 DAKAR	Int globale	Int globale	87,50%	87,50%	87,50%	87,50%
KPMG CONSEILS SENEGAL	3102 226 422	83 Boulevard de la République Immeuble Horizon BP2395 DAKAR	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SOCIETE INTERNATIONAL SERVICES	néant	Bureau B1 - Residence El Moura - Rue du Lac Malarren - Les Berges du Lac - 1053 TUNIS	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PAYROLL TUNISIE	néant	Bureau B1 - Residence El Moura - Rue du Lac Malarren - Les Berges du Lac - 1053 TUNIS	Int globale	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ATLAS TUNISIE	néant	Bureau B1 - Residence El Moura - Rue du Lac Malarren - Les Berges du Lac - 1053 TUNIS	Int globale	Int globale	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
FUTIN ASSOCIES	384 776 712	Tennis Center 1 - 17F rue Savary 25000 BESANCON	Fusionnée	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GVM	488 151 182	15 que du Général de Gaulle - le Quinai - 71300 MONTCEAU LES MINES	Fusionnée	Int globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
KPMG AVOCATS	640 455 273	15 rue d'Astorg 75008 PARIS	Mise en équival	Mise en équival	47,31%	47,31%	47,31%	47,31%
KPMG AVOCATS MEDITERRANEE	751 994 856	7 Avenue André Roussin - Le Ponant Littoral - Bâtiment E - 13069 MARSEILLE	Cédée	Mise en équival	47,31%	47,31%	47,31%	47,31%

7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

7.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe KPMG S.A. sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1^{er} octobre 2000.

7.2 Modalités de consolidation

7.2.1 Règles et méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2020. Toutes les participations significatives dans lesquelles KPMG S.A. assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles le groupe exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

7.2.2 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les filiales de KPMG S.A. constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion » et n'affecte pas le résultat.

7.2.3 Elimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

7.2.4 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation ;
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation en juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 10 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

7.2.5 Dates de clôture

La date de clôture des sociétés consolidées est le 30 septembre, à l'exception des sociétés dont le siège social est situé en Afrique pour lesquelles la date de clôture est le 31 décembre.

Toutes les sociétés consolidées ont effectué un exercice d'une durée de 12 mois, à l'exception de la société KPMG Avocats Méditerranée sortie du périmètre en mai 2020.

7.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe KPMG S.A. sont les suivants :

7.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	N° de
● Comptabilisation des contrats de location-financement	7.3.4
● Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	7.3.10
● Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif / passif	7.3.11

7.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique ou à la juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Les logiciels acquis immobilisés sont amortis selon leur nature sur une durée d'utilité comprise entre 3 ans et 4 ans.

Les droits de présentation de clientèle sont amortis sur la durée des avantages économiques futurs estimée à 10 ans.

Les autres éléments incorporels résultant de l'affectation des écarts d'évaluation sur les sociétés du groupe sont amortis à un taux analogue à celui des droits de présentation de clientèle.

7.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition sauf pour les immobilisations acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises qui sont estimées en juste valeur sur la base d'expertise.

Les amortissements sont le plus souvent pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée d'utilité
Constructions	Linéaire	40 ans
Installations générales	Linéaire	2 à 15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

7.3.4 Contrats de location-financement

Aucun contrat de cette nature n'est retraité, l'impact sur les états consolidés ne présentant pas un caractère significatif.

7.3.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans des sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autres la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

7.3.6 Stocks

Les stocks de fournitures de bureau n'étant pas destinés à une activité de négoce, ils figurent en charges constatées d'avance.

7.3.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

7.3.9 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du règlement CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant pour chaque société le taux d'impôt qui sera en vigueur pour le reversement de ces différences temporaires. Pour les sociétés françaises, le taux d'impôt différé retenu à la clôture de l'exercice 2020 s'établit à 25,83 %.

En application du règlement CRC n°99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe et les positions des sociétés appartenant à ce groupe fiscal font l'objet de compensations. Les actifs d'impôts différés sont pris en compte lorsque :

- leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

7.3.10 Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés.

7.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées

L'ensemble de ces coûts est systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés. Il est pour partie externalisé auprès de compagnies d'assurances, le solde étant provisionné au bilan dans la rubrique « provisions pour charges ».

L'engagement de retraite est calculé par catégorie de salariés avec des hypothèses de turnover et d'évolution des rémunérations définis par tranche d'âge et par catégorie. Il couvre le départ volontaire à la retraite à 65 ans pour la majorité des salariés (62 ans pour les associés de 57 ans et plus à la clôture de l'exercice qui peuvent bénéficier du dispositif interne Génération de valeur) et intègre un taux de charges sociales pour chaque catégorie.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des personnes partant théoriquement dans plus de 10 ans est de 2,4%.

7.3.12 Opérations en devises

Les transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes individuels, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

7.3.13 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7.3.14 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

8 Précisions sur différents postes des états financiers

Les données ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

8.1 Immobilisations incorporelles

Les écarts d'évaluation « clientèle » constituent l'essentiel des « autres immobilisations incorporelles ».

8.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont notamment composées :

- de titres de participation non consolidés et de leurs créances rattachées ;
- de dépôts et cautionnements versés.

8.3 Ventilation des créances par échéance

L'essentiel des créances a une échéance inférieure à un an.

8.4 Capital social

Au 30 septembre 2020, le capital social se compose de 5 497 100 actions d'une valeur nominale d'un euro.

8.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montant en K€	30/09/2020	30/09/2019	Montants de passage	Dotations	Rapports	Ecart de passage	30/09/2020
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	16 505	13 404		(3 518)	(56)		26 335
Provisions pour litiges	6 583	5 492		(2 910)			9 165
Autres provisions pour risques & charges	10 471	844		(93)			11 223
Ecarts d'acquisition négatifs							
Total	33 559	19 740		(6 521)	(56)		46 723

Ces provisions couvrent essentiellement les risques et charges suivants :

- les indemnités de fin de carrière qui s'élèvent à 26 335 K€ pour la partie non externalisée. Le montant externalisé se trouve augmenté, en cours d'exercice, des produits financiers qu'il génère et diminué d'une partie des indemnités versées ;
- les litiges avec nos clients et salariés pour 9 165 K€ ;
- les autres risques et charges divers (médailles du travail, contentieux avec une administration, risques sur actifs du groupe, ...) pour 11 223 K€.

8.6 Impôts différés

Les bases d'impôts différés actifs et passifs sont compensées par entité fiscale ; le solde net est présenté dans le bilan consolidé.

Les impôts différés actifs et passifs se décomposent de la façon suivante :

Montants en K€	30 09 2019	Variation impact réserves	Variation impact résultat	30 09 2020
Organic	447	0	11	458
Provision pour congés payés ancien régime				
Participation des salariés	1 781		(829)	952
Provision pour indemnités de départ à la retraite	3 575		2 643	6 219
Provisions risques et charges				
Annulation des amortissements dérogatoires	(321)	(0)	3	(318)
Déficits fiscaux	55		(55)	
Autres différences temporaires	740	(59)	43	724
Total impôts différés	6 276	(59)	1 818	8 035
Dont impôt différé actif	6 276	(59)	1 818	8 035
Dont impôt différé passif	(0)		0	(0)

8.7 Emprunts et dettes financières

La ventilation par échéance des emprunts et dettes financières s'établit de la façon suivante :

Montants en K€	30 09 2019	30 09 2020	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 591	2 431	707	1 723	
Dettes financières diverses	195	188	134	54	
Concours bancaires courants	1 659	1 518	1 518		
Total emprunts et dettes financières	5 445	4 136	2 358	1 778	

8.8 Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an à l'exception des dettes liées au compte épargne temps et à l'effort construction pour un montant global de 8 961 K€.

Les produits constatés d'avance qui figurent au bilan pour 126 524 K€ correspondent principalement à des contrats et travaux facturés à servir.

8.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	Exercice 2019-2020	Exercice 2018-2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	41	3 810
- Sur cession d'éléments d'actif financier	13 112	17 094
Autres produits exceptionnels	6 761	1 394
Reprises de provisions et transferts de charges	3	7
Total	19 917	22 305
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	(29)	
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	(136)	(275)
- Sur cession d'éléments d'actif financier	(12 751)	(16 208)
Autres charges exceptionnelles	(9 190)	(1 861)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(1 070)	
Total	(23 175)	(18 344)
Résultat exceptionnel	(3 258)	3 961

L'élément principal constituant le résultat exceptionnel est habituellement la cession d'immeubles plus adaptés aux conditions d'exercice souhaitées aujourd'hui. La pandémie n'a pas permis de finaliser l'opération engagée cet exercice.

8.10 Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises consolidées est le suivant :

	Exercice 2019-2020	Exercice 2018-2019
Effectif global	10 035	9 737

8.11 Engagements hors bilan

Les engagements donnés ou reçus par le groupe se ventilent de la manière suivante :

Catégorie d'engagement	Exercice 2019-2020	Exercice 2018-2019
Engagements donnés		
- Dette garantie par caution bancaire Fondation KPMG	1 000	1 500
- Hypothèque Immeuble Alger	2 123	3 009
Total	3 123	4 509
Engagements reçus		
- Autres créances garanties par caution bancaire	1 491	1 218
Total	1 491	1 218

9 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

10 Information sectorielle

Le chiffre d'affaires est constitué d'honoraires pour prestations exécutées pour l'essentiel en France.

KPMG S.A.
Société d'Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5 497 100 Euros
Siège social : Tour Eqho
2, Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense Cedex
775 726 417 RCS NANTERRE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

QUATRIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE
Affectation du résultat

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2020

s'élevant à : - 1 020 693 €
auquel s'ajoute un report à nouveau créditeur d'un montant de : 187 300 €
Soit un total de : - 833 393 €

En intégralité au report à nouveau débiteur.

L'Assemblée générale reconnaît qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués se sont élevés à :

Exercice	Montant global des dividendes distribués	Revenu éligible à la réfaction légale	Revenu non éligible à la réfaction légale
2018/2019	15 941 590 €	15 941 590 €	-
2017/2018	32 982 600 €	32 982 600 €	-
2016/2017	27 430 529 €	27 430 529 €	-

Cette résolution est adoptée par 5 410 210 voix pour et 2 voix contre par l'Assemblée générale mixte du 15 décembre 2020.

 Pour copie certifiée conforme



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

Paris La Défense, le 29 juin 2021

Dépôt des comptes annuels

Messieurs,

Veillez trouver ci-joints les documents nécessaires au dépôt des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020 de notre société KPMG S.A. - 775 726 417. - R.C.S. Nanterre :

- les comptes annuels et l'annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- la proposition d'affectation du résultat,
- le rapport général des Commissaires aux comptes,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Tous ces documents, certifiés conformes, sont fournis en un seul exemplaire.

Pour les frais de dépôt, vous trouverez ci-joint un chèque de 90,40 € (dépôt des comptes annuels et dépôt des comptes consolidés).

Nous vous demandons de bien vouloir adresser le récépissé de dépôt des comptes à l'attention de :

Martine Eragne - KPMG S.A.
Direction Financière
Tour Eqho - 2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

KPMG S.A.

Thierry Lemarquis
Associé, Direction Financière KPMG France

Florent BURTIN
26 – 28 rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Evelyne HENault
83, rue Chardon Lagache
75016 PARIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

KPMG SA
Société par actions au capital de 5 497 100 €
Tour ECHO
2, avenue Gambetta
92066 PARIS LA DEFENSE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Florent BURTIN
26 – 28 rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Evelyne HENault
83, rue Chardon Lagache
75016 PARIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

KPMG SA
Société par actions au capital de 5 497 100 €uros
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 PARIS LA DEFENSE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société KPMG SA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Florent BURTIN
26 – 28 rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Evelyne HENault
83, rue Chardon Lagache
75016 PARIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Droits de présentation de clientèle

Les droits de présentation de clientèle sont amortis sur la durée des avantages économiques futurs estimée à 10 ans comme indiqué dans la note 7.3.2 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Créances clients

Les créances clients et comptes rattachés, dont le montant net est de 370 744 milliers d'euros au 30 septembre 2020 sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable tel que mentionné dans la note 7.3.7 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Florent BURTIN

26 – 28 rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Evelyne HENAU

83, rue Chardon Lagache
75016 PARIS

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

Florent BURTIN
26 – 28 rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

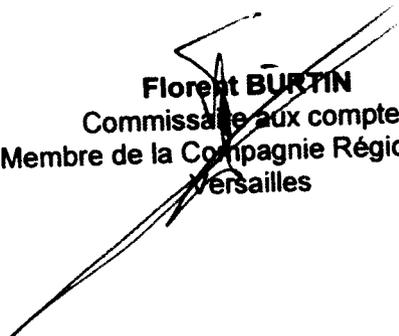
Evelyne HENAUULT
83, rue Chardon Lagache
75016 PARIS
Commissaire aux comptes

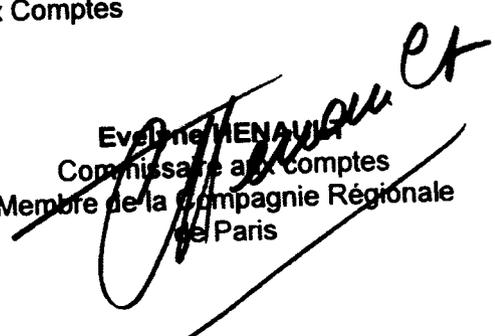
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Levallois-Perret, le 25 novembre 2020

Les Commissaires aux Comptes


Florent BURTIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles


Evelyne HENAUULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris